



Les Éboulements

PLAN DE ZONAGE

Feuillet 1a: Municipalité (contraintes naturelles)

- Agricole dynamique.....AD
- Agricole viable.....AV
- Agricole marginale.....AM
- Conservation.....C
- Commercial-Industriel.....Cm
- Forestier.....F
- Habitation.....H
- Multifonctionnelle.....M
- Publique.....P
- Récréative.....R
- Villégiature.....V

AV-06 | Numéro d'identification de la zone
Affectation

LÉGENDE

- Limite de zonage
- Limites municipales
- Périmètre urbain
- Zonage agricole
- Eau
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Route nationale
- Route locale
- Rue
- Chemin forestier
- Chemin futur
- Voie ferrée
- Église

Contraintes naturelles

- Ligne d'élévation (hypsométrique) de 150 mètres
- Zone visée par des dispositions particulières
- Pentes 31% et plus
- Milieux humides validés
- Milieux humides potentiels

Zones à risque de mouvement de sol

- Base de talus
- Sommet de talus
- Sommet de talus double
- E
- E-NR
- E-NA1
- E-NH
- E-NHd
- NA1
- NA1 talus
- NA2
- NA2 talus
- NS1
- NS1 talus
- NS2
- NS2 talus
- NH
- NH talus
- NHd
- NR
- NR talus
- NC
- NC talus

Ce plan fait partie intégrante du règlement de zonage no: ???-??

Entrée en vigueur le :

Maire :

Directrice Générale:

MISE À JOUR		
Règlement	Zone	Date entrée en vigueur

1:20 000
0 500 1 000 2 000
Mètres

Mise à Jour: MRC de Charlevoix, 2025